



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230213-DEC2023_012-CC



PUBLIE LE 13 02 23

DECISION DU MAIRE N°DEC2023-012

SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU FOYER RESTAURANT MUNICIPAL DU CCAS

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres pour son projet de rénovation du foyer restaurant municipal du CCAS

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres dans le cadre du dispositif : dotation d'équipement des territoires ruraux.

ARTICLE 2 : : L'aide de la sous-préfecture d'Istres est sollicitée afin de continuer le projet de rénovation et de réhabilitation des bâtiments publics de la commune de Sausset-les-Pins. Cette demande d'aide est spécifique au projet de rénovation du foyer – restaurant municipal du CCAS.

Ce projet de rénovation et de réhabilitation de ce bâtiment apportera un bien-être et un confort à la fois pour les personnes du 3^{ème} âge ainsi qu'aux gendarmes mobiles.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière de la sous-préfecture d'Istres à hauteur de 70% soit 34 341€ HT.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l’homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 013-211301049-20230213-DEC2023_012-CC



Article 4 : Le montant du projet estimé à 49 060€ HT réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT
Travaux fermetures	25 516€
Travaux sanitaires	4 815€
Aménagement	4 529€
Travaux isolation	14 200€
TOTAL	49 060€

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2023

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 02 23



Le Maire,
Maxime MARCHAND